



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 13 janvier 2025** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents(es) : Mme Maureen Bédard , Conseillère
M. Raymond Bureau , Conseiller
M. David Hogan , Conseiller
M. Thomas Lavalée , Conseiller
Mme Shelley MacDougall , Conseillère
M. Brent Montgomery , Maire
Mme Dorothy Noël , Conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Brent Montgomery.

Étaient également présents:

Heidi LaFrance, Directrice générale et greffière-trésorière
Pamala Hogan Laberge, Directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
Alec Montpas, Directeur du Service des travaux publics
Karine Dumouchel, Inspectrice en environnement

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 2 décembre 2024
 - 3.2. Séance extraordinaire du 10 décembre 2024 pour adoption des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027
4. Période de questions
5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
6. Avis de motion et règlements
 - 6.1. Avis de motion concernant le règlement no 279 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025
 - 6.2. Dépôt du projet de règlement no 279 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025
7. Administration
 - 7.1. Indexation des salaires pour 2025
 - 7.2. Embauche d'une inspectrice municipale - Jannick Grégoire
 - 7.3. Technicien en prévention incendie et pompier - poste permanent - Yann Gagné
 - 7.4. Résolution pour améliorer la couverture cellulaire
 - 7.5. Adoption de la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de contrat
8. Finances
 - 8.1. Compte fournisseurs pour le mois de décembre 2024
 - 8.2. Contributions annuelles
9. Sécurité publique
 - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour décembre 2024
 - 9.2. Rapport d'activités de la CAUCA pour 2024
 - 9.3. Approbation de la liste des membres du Service de sécurité incendie
10. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
 - 10.2. Octroi du contrat pour évaluation environnementale, étude géotechnique et contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du boulevard Valcartier
11. Urbanisme et environnement
 - 11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de décembre 2024
 - 11.2. Rapport annuel des permis délivrés en 2024

- 11.3. Rapport de l'inspectrice en environnement
- 11.4. Abrogation de la résolution no 080924
- 11.5. Résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - lot 3 614
735 - 177, chemin Redmond
- 12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 12.2. Entente relative à l'accès des services récréatifs Base Valcartier – Plan Sports Loisirs
 - 12.3. Rejet des soumissions pour l'acquisition d'un refroidisseur pour la Phase 3 de la patinoire municipale
- 13. MRC et dossiers régionaux
- 14. Affaires diverses
- 15. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 19h30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

« La personne qui préside la séance, soit M. le Maire Brent Montgomery, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. le Maire Brent Montgomery, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. »

01-01-25 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'ordre du jour sans modification; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit ordre du jour conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

3. Adoption des procès-verbaux

02-01-25 3.1. Séance ordinaire du 2 décembre 2024

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 2 décembre 2024.

03-01-25 3.2. Séance extraordinaire du 10 décembre 2024 pour adoption des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 10 décembre 2024.

4. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

Mme Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière fait un rapport verbal de la correspondance générale et des affaires se rapportant aux séances précédentes.

6. Avis de motion et règlements

6.1. Avis de motion concernant le règlement no 279 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025

Maureen Bédard donne avis de motion qu'un règlement portant le no 279 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025 sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

6.2. Dépôt du projet de règlement no 279 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2025

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 13 janvier 2025;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante: taux de taxes résiduelles et pour les immeubles non résidentiels, entretien hivernal, branchement à l'aqueduc, consommation de l'eau, entretien de certains chemins, versements et les échéances, taux d'intérêt et frais administratifs;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le Règlement no 279 sera adopté à une séance ultérieure.

7. Administration

04-01-25

7.1. Indexation des salaires pour 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les recommandations du maire Brent Montgomery pour que la rémunération des employés permanents, réguliers et à temps partiel soit indexée de 3% pour l'année 2025. Des ajustements salariaux seront effectués le cas échéant.

05-01-25

7.2. Embauche d'une inspectrice municipale - Jannick Grégoire

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Mme Jannick Grégoire soit nommée au poste d'inspectrice municipale pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour une période probatoire de 3 mois après quoi elle sera éligible pour un poste permanent;

QU'en date du 3 décembre 2024, l'inspectrice municipale soit nommée comme fonctionnaire désignée pour la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme à titre d'inspectrice municipale, laquelle est autorisée et désignée à l'application de l'ensemble des règlements relevant du Service de l'urbanisme, entre autres et de manière non limitative, tout règlement de zonage, permis et certificat, lotissement, construction et le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 278 ainsi que le règlement complémentaire 236, leurs amendements et modifications;

QUE l'inspectrice municipale soit autorisée à donner des constats d'infraction et à représenter la Municipalité en cour lorsque requis;

QUE l'inspectrice municipale soit chargée de voir à l'application de tout règlement provincial dont l'application relève de la Municipalité, et qu'elle soit ainsi autorisée à intenter toute poursuite pénale par l'émission d'un constat d'infraction en cas de contravention à une disposition d'un tel règlement.

06-01-25

7.3. Technicien en prévention incendie et pompier - poste permanent - Yann Gagné

ATTENDU QUE M. Yann Gagné occupe le poste d'apprentis technicien en prévention incendie depuis le 12 janvier 2023;

ATTENDU QUE M. Gagné a complété sa formation de Technicien en prévention incendie avec succès;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie recommande que M. Yann Gagné soit embauché pour occuper le poste permanent à temps plein de 40 heures par semaine en tant que technicien en prévention incendie et pompier pour le Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer M. Yann Gagné pour occuper le poste de technicien en prévention incendie et pompier pour un poste permanent, et ce, à compter du 1er décembre 2024.

07-01-25

7.4. Résolution pour améliorer la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment

l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

08-01-25 7.5. Adoption de la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution de contrat

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après appelé «CM»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat. Cette procédure sera disponible sur le site internet de la municipalité.

8. Finances

09-01-25 8.1. Compte fournisseurs pour le mois de décembre 2024

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de décembre 2024;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2024 totalisant la somme de 279 130,13 \$ laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

10-01-25 8.2. Contributions annuelles

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'apporter les contributions financières annuelles suivantes :

Corporation du bassin de la Jacques-Cartier	3 189 \$
Organisme des bassins versants de la Capitale-Nationale	500 \$
École du Joli-Bois, O.P.P.	1 000 \$
Valcartier Elementary School	1 000 \$
Club de l'Âge D'Or de Valcartier	10 000 \$

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour décembre 2024

22 appels ont été reçus pendant le mois de décembre 2024:

7	Médical
2	Accident
7	Alarme incendie
2	Fausse alarme
4	Divers
0	Travaux publics - urgence

9.2. Rapport d'activités de la CAUCA pour 2024

Un total de 227 appels ont été reçus en 2024 :

90	Médical
21	Accident
38	Alarme incendie
19	Fausse alarme
59	Divers (Service de sécurité incendie et Travaux publics)

11-01-25

9.3. Approbation de la liste des membres du Service de sécurité incendie

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste suivante des membres du Service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Nom	Prénom	Statut
Albert	Mario	Premier répondant/Pompier
Beamont-Charest	Nicolas	Pompier en formation
Bédard	Simon	Premier répondant/Pompier en formation
Boudreault	Marc-André	Premier répondant/Pompier en formation
Bourque	Marc	Premier répondant/Pompier en formation
Carrette-Picard	Maverick	Premier répondant/Pompier
Chartré	Martin	Premier répondant/Pompier
Coutu	Mathieu	Pompier en formation
Couture	Luc	Pompier
Fortin	Maxime	Premier répondant/Pompier
Gagné	Yan	Lieutenant Premier répondant/Pompier
Godin	Alexandre	Pompier
Guay	Denys	Pompier
Hogan	David	Pompier

Laberge	Jennica	Pompier en formation
Lavallee	Stephen	Directeur des opérations Premier répondant/Pompier
Lavallee	Thomas	Premier répondant/Pompier
Lefebvre	Stéphane	Pompier en formation
Maran	Jean-Noël	Pompier en formation
McCarthy	Stephen	Directeur Premier répondant/Pompier
Montgomery	Glen	Directeur adjoint Pompier
Montgomery	Neil	Pompier
Montpas	Alec	Pompier
Patenaude	Étienne	Premier répondant/Pompier
Pichette	Keven	Premier répondant/Pompier en formation
Rieutort	Romain	Pompier en formation
Sauvageau	Jérôme	Lieutenant Premier répondant/Pompier
St-Onge	Félix-Olivier	Pompier
Stairs	MacKenzie	Premier répondant/Pompier
Tremblay-Tom	Keven	Pompier en formation
Woodbury	Sandra	Premier répondant/Pompier

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

12-01-25

10.2. Octroi du contrat pour évaluation environnementale, étude géotechnique et contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du boulevard Valcartier

ATTENDU QUE des travaux de réfection du boulevard Valcartier à partir du numéro d'immeuble 2333 jusqu'au Pont Clark sont prévus pour 2025;

ATTENDU QU'un contrat pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection d'une partie du boulevard Valcartier a été octroyé à la firme WSP le 4 novembre 2024;

ATTENDU QU'un contrat pour évaluation environnementale, étude géotechnique et contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du boulevard Valcartier doit être octroyé;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite à Englobe pour ce mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR David Hogan

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat à la firme Englobe pour réaliser une évaluation environnementale, une étude géotechnique et le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du boulevard Valcartier et ceci, selon l'offre de services présentée le 11 décembre 2024 pour le prix et la somme de 70 016,10 \$, excluant les taxes.

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de décembre 2024

Un total de 4 permis a été délivré pour le mois de décembre 2024:

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
Bâtiment temporaire	3	0,00 \$	0,00 \$
Construction bâtiment complémentaire	1	20 000,00 \$	65,00 \$
SOUS-TOTAL	4	20 000,00 \$	65,00 \$
TOTAL	4	20 000,00 \$	65,00 \$

11.2. Rapport annuel des permis délivrés en 2024

Un total de 172 permis a été délivré en 2024:

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
Agrandissement d'un bâtiment principal	4	146 000,00 \$	400,00 \$
Agrandissement et rénovation bâtiment complémentaire	5	21 000,00 \$	205,00 \$
Bâtiment temporaire	7	1 500 206,00 \$	25,00 \$
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	3	1,00 \$	200,00 \$
Cloture	3	31 556,00 \$	130,00 \$
Construction bâtiment complémentaire	49	1 194 300,00 \$	3 285,00 \$
Construction non résidentiel (Hébergement champêtre, commerce, s	1	600 000,00 \$	741,00 \$
Construction nouvelle résidence	11	4 090 810,00 \$	1 606,00 \$
Coupe forestière	4	42 000,00 \$	275,00 \$
Démolition	4	1 201,00 \$	150,00 \$
Enseigne	1	250,00 \$	75,00 \$
Installation septique	20	225 999,00 \$	1 600,00 \$
Muret	2	20 000,00 \$	90,00 \$
Patio/terrasse/galerie	4	62 000,00 \$	245,00 \$
Piscine	16	193 100,00 \$	1 315,00 \$
Plateau de tournage	1	0,00 \$	0,00 \$
Puits	10	133 488,00 \$	650,00 \$
Rénovation d'un bâtiment principal	11	462 296,00 \$	675,00 \$
Travaux d'excavation du sol, de déblai, de remblai et d'enlèvement d	2	22 501,00 \$	150,00 \$
Travaux en milieu riverain	1	400,00 \$	100,00 \$
SOUS-TOTAL	159	8 747 108,00 \$	11 917,00 \$
Lotissements			
Lotissements	13	0,00 \$	2 225,00 \$
SOUS-TOTAL	13	0,00 \$	2 225,00 \$
TOTAL	172	8 747 108,00 \$	14 142,00 \$

11.3. Rapport de l'inspectrice en environnement

Mme Karine Dumouchel, inspectrice en environnement, fait un rapport verbal des activités du Service d'urbanisme et de l'environnement.

13-01-25

11.4. Abrogation de la résolution no 080924

ATTENDU QUE certains éléments sont manquants dans la résolution no 080924 concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le lot 3 614 735 situé au 177, chemin Redmond - projet d'usage traiteur comme usage complémentaire à un usage résidentiel;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'abroger la résolution no 080924 et d'adopter une nouvelle résolution pour régulariser le dossier.

14-01-25

11.5. Résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - lot 3 614 735 - 177, chemin Redmond

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 268 le 19 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 268 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble permet au conseil municipal d'autoriser un projet sur demande et aux conditions qu'il détermine, même s'il déroge à un ou plusieurs règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de M. Marc-André Poon, Mme Marie-Christine Jobin et de M. Jen-Hsun Poon a été déposée en date du 15 mars 2024 sur le lot 3 614 735 (177 chemin Redmond) afin de permettre un usage de traiteur et la vente de mets préparés pour emporter dans un bâtiment complémentaire à la propriété ;

ATTENDU QUE le projet est situé dans la zone H-10 ;

ATTENDU QUE l'ensemble des plans et devis ont été déposés pour consultation au Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier recommande le projet au conseil municipal sans modification ;

ATTENDU QUE le projet respecte le Plan d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU QUE cette résolution a été soumise à une consultation publique conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) le 05 août 2024 ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'un avis référendaire le 12 août 2024 ;

ATTENDU QUE le projet a été adopté par résolution le 09 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité dépose à la MRC la présente résolution afin que soit délivré un avis de conformité du PPCMOI ;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le présent projet de résolution soit adopté selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot 3 614 735 du cadastre du Québec situé au 177, chemin Redmond en zone H-10.

2. Autorisation usage

Malgré le règlement de zonage en vigueur, est autorisé sur le lot identifié au paragraphe 1, le service de traiteur à condition de répondre aux conditions décrites au paragraphe 3.

Toutes les dispositions prévues à la réglementation municipale qui ne sont pas en contradiction avec la présente résolution sont applicables.

3. Dispositions relatives au projet

1. Il sera permis d'exercer un usage de traiteur dans un bâtiment annexe de la résidence, attenant au garage détaché et ne dépassant pas 4,6m x 4.3m x 5m (voir plan à l'annexe 1) ;
2. L'annexe sera implantée en arrière du garage tel que sur le plan d'implantation en annexe 2;
3. La présence d'un maximum de deux employés autres que les propriétaires présents sur la propriété sera permis ;
4. Ils pourront exercer l'usage à l'extérieur de la résidence principale ;
5. Maximum de 15 personnes (clients) sur la propriété en même temps ;
6. Maximum de 4 tables à pique-nique sur la propriété ;
7. La vente de mets préparés et de pizza pour emporter est autorisé ;
8. La vente devra être faite le samedi entre 16h30 et 19h30 pour un maximum de 10 fois par année ;
9. L'activité de traiteur ne devra pas nuire aux voisins par le bruit, les odeurs ou toutes autres raisons ;
10. L'entreprise aura l'obligation de fournir à la municipalité son permis de la MAPAQ;
11. L'entreprise devra aller chercher la signature des trois voisins adjacents qui donne leur accord au projet particulier d'usage de traiteur comme usage complémentaire à un usage résidentiel.

12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire

Mme Pamala Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

15-01-25

12.2. Entente relative à l'accès des services récréatifs Base Valcartier – Plan Sports Loisirs

ATTENDU QUE le principe de quote-part a été retenu par le Service des loisirs communautaires Base Valcartier pour établir les modalités du partenariat avec la Municipalité et déterminer les coûts d'accessibilités aux installations et services;

ATTENDU QUE la quote-part est revue annuellement, et ce, en fonction des coûts d'entretiens et d'exploitations;

ATTENDU QUE la quote-part pour 2025 s'élève à 18 300 \$;

ATTENDU QUE le coût de réciprocité pour les sports de glace pour 2024 s'élève à 25 440 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De signer une entente relative à l'accès des services récréatifs avec le Service des loisirs communautaires de la Base Valcartier pour le Plan Sports Loisirs au montant de 18 300 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2025 en offrant par le fait même une réduction de 30% aux citoyens de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour un abonnement PSL et un accès gratuit à la piscine extérieure et un accès gratuit au bain libre et en longueur de la piscine intérieure.

Et de payer le montant de 25 440 \$ plus les taxes pour la réciprocité pour les sports de glace pour 2024.

16-01-25

12.3. Rejet des soumissions pour l'acquisition d'un refroidisseur pour la Phase 3 de la patinoire municipale

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres en vue de l'acquisition d'un refroidisseur dans le cadre du projet de Préau – Phase III (SGV002);

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 9 décembre dernier;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues;

ATTENDU QU'après analyse et examen des soumissions, la Municipalité constate que les soumissionnaires ne détenaient pas d'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics et ont omis de joindre une déclaration d'intégrité à leur soumission, laquelle déclaration était exigée par l'article 21.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU QUE cette exigence est d'ordre public et commande le rejet de l'ensemble des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite toujours réaliser le projet de Préau;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, la Municipalité a par ailleurs constaté qu'il était dans son intérêt et celui de ses contribuables d'apporter des précisions et modifications aux exigences spécifiées aux

documents d'appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE REJETER l'ensemble des deux soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat d'un refroidisseur dans le cadre du projet de Préau – Phase III (SGV002);

DE PROCÉDER à un nouvel appel d'offres en modifiant les exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

DE COMMUNIQUER copie de la présente résolution aux entreprises ayant déposé des soumissions.

13. MRC et dossiers régionaux

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 27 novembre 2024.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 29 janvier 2025 à 19h.

14. Affaires diverses

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 15.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.